

Les collectivités locales de Martinique en 2006 :

Les organismes intercommunaux embauchent

En un an, le nombre d'agents a augmenté de 78 % dans les organismes communaux tandis qu'il ne progressait que de 8 % pour l'ensemble des collectivités territoriales. Les agents fonctionnaires ne représentent que la moitié des salariés des collectivités locales qui recrutent beaucoup d'emplois aidés. Le nombre d'agents pour 1 000 habitants est bien plus élevé en Martinique et la part des cadres (A et B) dans l'effectif des collectivités territoriales est la plus élevée des Antilles-Guyane.

Au 31 décembre 2006, les collectivités territoriales de Martinique emploient 16 800 agents. Ils représentent 13 % de la population ayant un emploi, contre 7 % en France métropolitaine.

Croissance des effectifs dans les organismes intercommunaux Un agent territorial sur dix travaille pour un organisme intercommunal. Ces organismes emploient 1 500 agents, soit une augmentation de 78 % par rapport à 2005. Au total, entre 2002 et 2006, le nombre d'agents

employés par les organismes intercommunaux progresse de 173 %. Cette progression n'est pas due à des transferts de salariés entre les organismes communaux et intercommunaux. Sept agents territoriaux sur dix travaillent dans les organismes communaux. Leurs effectifs restent stables.

Les organismes départementaux emploient un agent territorial sur six. Par rapport à l'an passé, leurs effectifs augmentent de 5 %. Les collectivités locales emploient et recrutent majoritairement des femmes : en Martinique, 10 100 femmes pour 6 700 hommes.

Effectif salarié des collectivités locales en Martinique

Unité : nombre

	2002		2006			2002-2006
	Total	Total	dont titulaires	Femmes	Hommes	Évolution (%)
Département	2 445	2 700	1 762	1 711	989	10
Région	353	370	292	254	116	5
Intercommunalité	532	1 453	650	733	720	173
Communes	11 938	11 982	5 586	7 303	4 679	0
Autres	25	271	160	99	172	984
Ensemble	15 293	16 776	8 450	10 100	6 676	10

Source : Insee - Colter 2006



La moitié sont des fonctionnaires

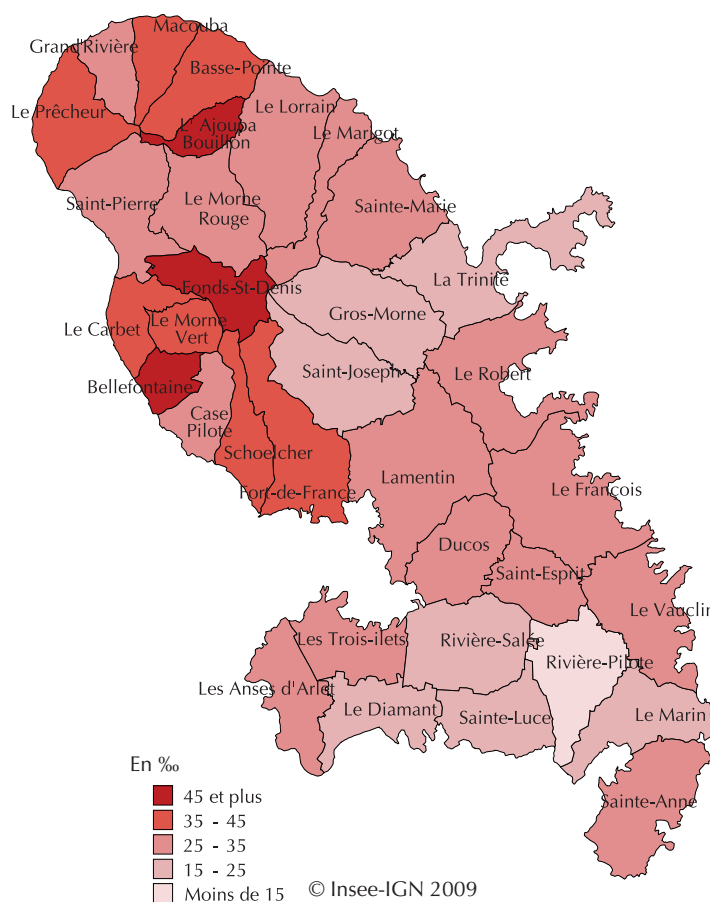
Sur 16 800 agents territoriaux, la moitié sont des fonctionnaires (titulaires ou stagiaires). La part des fonctionnaires est moins élevée qu'en Guadeloupe (82 %), Guyane (65 %) et France métropolitaine (71 %).

En 2006, 4 800 agents ne sont pas titulaires, soit trois emplois territoriaux sur dix. Leur effectif a diminué de 14 % depuis 2002. Cependant, les organismes départementaux, communaux et intercommunaux ont recruté des agents non titulaires en 2006. Leurs effectifs augmentent respectivement de 13 %, 11 % et 8 %.

Recours plus fréquents aux contrats aidés

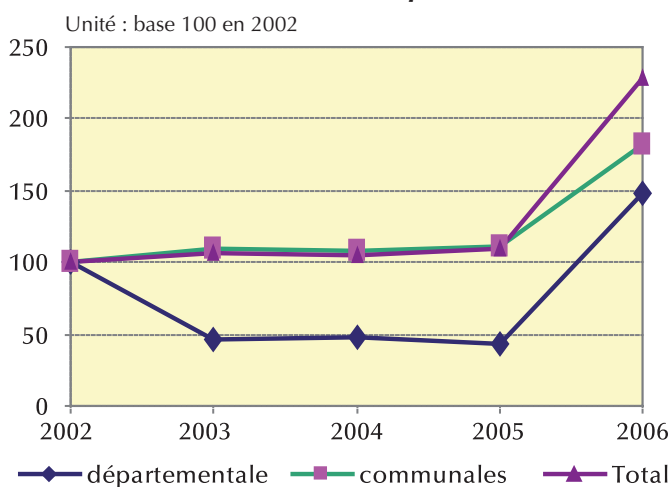
2 600 personnes ont signé un contrat aidé, soit un agent territorial sur six. Le nombre de contrats aidés a doublé entre 2005 et 2006. Cette progression est due notamment à la mise en œuvre du plan de cohésion sociale de 2005. Il s'agit de nouveaux contrats comme les contrats d'avenir (CAV) et contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE). Les organismes communaux passent de 1 200 à 2 000 emplois en contrat aidé, les intercommunalités passent de 18 à 574.

Taux d'administration locale par commune



Source : Insee - Colter - 2006

Contrats aidés dans les collectivités territoriales en Martinique



Source : Insee - Colter - 2006

Un taux d'administration locale largement supérieur à celui de la France métropolitaine

Pour l'ensemble des collectivités territoriales, le nombre d'agents territoriaux pour 1 000 habitants est de 42 agents, largement supérieur au niveau métropolitain (29 ‰). Ce taux d'administration locale est aussi plus faible en Guadeloupe (34 ‰) et en Guyane (35 ‰). Le taux d'administration régionale est stable entre 2005 et 2006 : 0,9 agent pour 1 000 habitants. Le taux d'administration communale est de 30 agents pour 1 000 habitants contre 19 en France métropolitaine. Deux communes ont des taux particulièrement élevés : Bellefontaine (61 ‰) et Fonds-Saint-Denis (49 ‰). Les communes ayant les taux les plus faibles sont Rivière-Pilote (13 ‰) et Sainte-Luce (20 ‰).



Taux d'administration pour 1 000 habitants

Unité : ‰

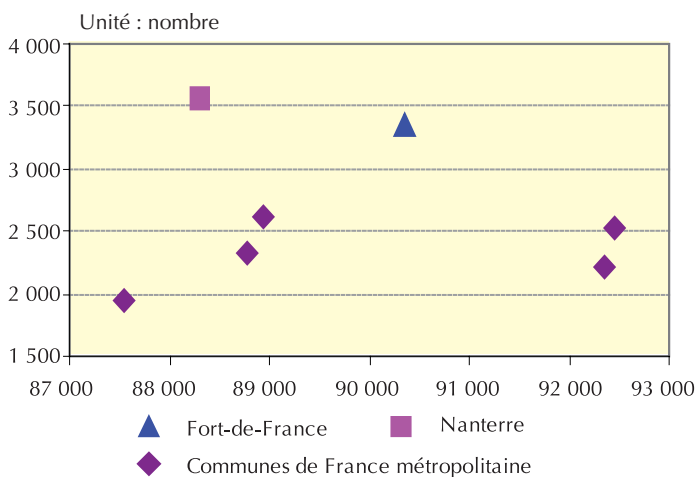
	Martinique	Guadeloupe	Guyane	France métropolitaine
Départements	7	5	11	5
Régions	0,9	1,4	1,0	0,3
Intercommunalités	3,7	0,7	1,5	3,6
Communes	30	27	21	19
Autres	0,7	0,1	0,1	1,2
Ensemble	42	34	35	29

Source : Insee - Colter - 2006

De nombreux employés communaux à Fort-de-France et à Saint-Pierre

90 400 habitants résident à Fort-de-France et 3 400 agents communaux y travaillent. Avec un taux d'administration de 37 agents pour 1 000 habitants, la ville emploie 800 agents de plus que la moyenne des communes métropolitaines ayant une population équivalente.

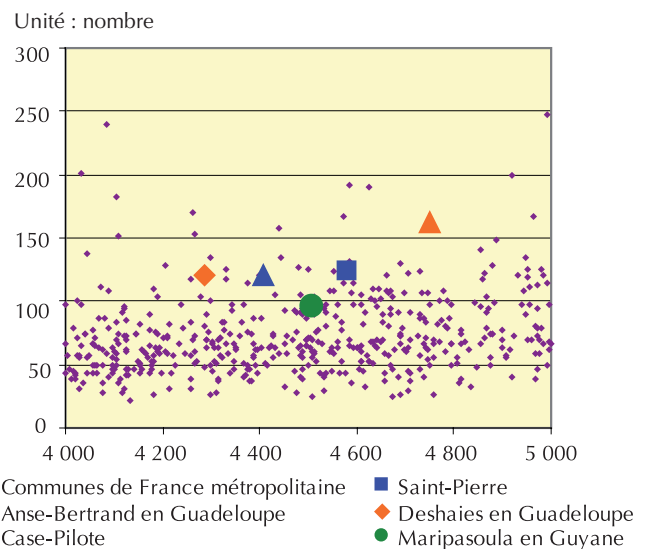
Nombre d'employés des communes ayant une population équivalente à Fort-de-France



Source : Insee - Colter et recensement de la Population - 2006

4 600 personnes habitent à Saint-Pierre et 124 agents communaux y travaillent. Le nombre d'employés communaux est deux fois plus élevé que la moyenne des communes métropolitaines ayant une population comprise entre 4 000 et 5 000 habitants.

Nombre d'employés des communes ayant une population équivalente à Saint-Pierre



Source : Insee - Colter et recensement de la Population - 2006

Le taux d'encadrement le plus élevé des Antilles-Guyane

Les cadres A et B représentent respectivement 7 % et 10 % du personnel de la fonction publique territoriale de la Martinique. Le taux d'encadrement (cadres A et B) est plus élevé qu'en Guadeloupe (10 %) et en Guyane (15 %). Le taux d'encadrement martiniquais reste inférieur à celui de la France métropolitaine (24 %).

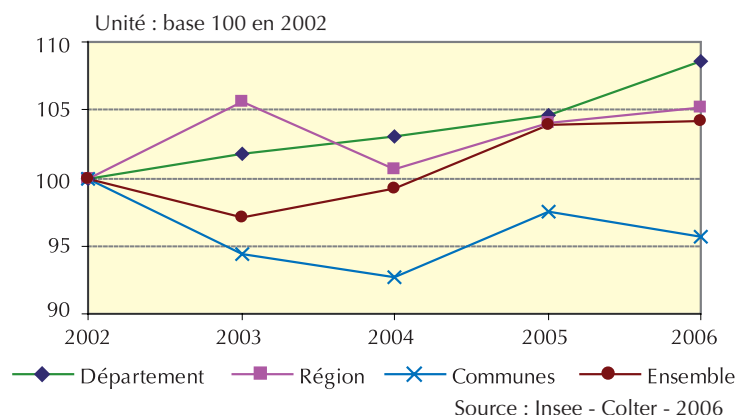
Les organismes communaux emploient 10 % de cadres A et B, soit deux fois plus qu'en Guadeloupe. Les organismes départementaux et régionaux ont les taux d'encadrement les plus élevés, respectivement de 38 % et 35 %. Dans les organismes intercommunaux, 28 % des agents sont cadres A et B, avec 15 % de cadres A.

La filière animation emploie 522 agents, soit un agent territorial sur vingt. Le nombre d'emplois dans cette filière diminue de 8 % en 2006, et de 21 % depuis 2002. En revanche, cette filière est en pleine expansion en France métropolitaine (+ 9 % en 2006 et + 54 % depuis 2002).

La filière technique représente 54 % de l'effectif total et n'emploie que 6 % de cadres A et B, dont 2 % de cadres A. Les autres filières ont les taux d'encadrement les plus élevés : 71 % dans la filière médico-technique, 60 % dans la sportive, 55 % dans la culturelle et 50 % dans la médico-sociale. Cependant ces filières ne représentent que 7 % de l'effectif total.

Augmentation des emplois à temps plein Sept agents territoriaux sur dix travaillent à temps plein, soit 11 800 personnes. En 2003, les collectivités territoriales employaient 11 043 agents à temps plein.

Les emplois à temps plein dans les collectivités locales en Martinique



Entre 2005 et 2006, le nombre d'emplois à temps plein est stable. 64 % des femmes travaillent à temps plein contre 81 % des hommes.

Hélène Chesnel
Paola Zig

Quelques définitions

Les **collectivités locales** sont les organismes communaux (communes, Caisse des Écoles, CCAS), les organismes intercommunaux (Communauté des communes, syndicats intercommunaux...), les organismes départementaux (Conseil Général, SDIS...) et les organismes régionaux (Conseil Régional...).

Les **fonctionnaires** (titulaires ou stagiaires) sont des fonctionnaires civils, des militaires ou des magistrats.

Les **agents non titulaires** sont essentiellement les ouvriers d'État, les personnels de l'enseignement sous contrats payés par l'État, les contractuels, les vacataires et les collaborateurs extérieurs.

Les **autres statuts** de la fonction publique territoriale sont les assistantes maternelles (rattachées aux organismes départementaux), les emplois jeunes et les apprentis.

Un **contrat aidé** est un contrat de travail, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides, qui peuvent prendre la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales, d'aides à la formation. Ce sont des Contrats Emploi Solidarités (Ces), Contrats Emploi Consolidés (Cec) et depuis 2005 des Contrats d'Avenir et des Contrats d'Accompagnement à l'Emploi.

Le **taux d'administration locale** est le rapport (multiplié par 1 000) entre le nombre d'employés des collectivités locales et la population au 01/01/2006.

Le **taux d'administration communale** est le rapport (multiplié par 1 000) entre l'effectif de la commune et la population municipale au 01/01/2006.

Le **taux d'encadrement** est égal à la somme des cadres A et B rapportée à l'effectif total.

L'enquête Colter

L'enquête sur les effectifs des collectivités locales (Colter) est adressée tous les ans et de manière exhaustive aux sièges ou établissements principaux des collectivités locales stricto sensu (régions, départements, communes, organismes communaux et intercommunaux), aux établissements publics administratifs et aux établissements publics industriels et commerciaux locaux, ainsi qu'aux organismes privés subventionnés majoritairement par des fonds publics.